

Documents officiels

**Textes pastoraux
et missionnaires**

ORIENTATIONS DIOCÉSAINES POUR LA CÉLÉBRATION DES FUNÉRAILLES

*« Je suis la résurrection
et la vie » (Jn 11, 25)*

Rédaction :
Le Service de la Pastorale
Liturgique et Sacramentelle

Édition : janvier 2019
Référence : EF-A-2019

Miséricorde et évangélisation

Vous vous souvenez sûrement de l'Année Sainte de la Miséricorde promue par le Pape François de décembre 2015 à novembre 2016. Ce fut pour l'Église et pour chacun de ses membres l'occasion d'intensifier sa pratique des 7 « œuvres de miséricorde » corporelles. En plus de donner à manger aux affamés, donner à boire à ceux qui ont soif, vêtir ceux qui sont nus, accueillir les pèlerins, assister les malades, visiter les prisonniers, nous sommes invités à ensevelir les morts.

Depuis toujours, la sépulture est une manifestation de la dignité humaine face à la mort et un signe de la conscience de la vie dans l'au-delà. Les rites chrétiens qui l'accompagnent expriment notre solidarité avec tous nos frères devant la mort et notre espérance pour eux en Jésus-Christ. Quand des pratiques et des lieux nouveaux apparaissent et se développent, quand les professionnels des funérailles proposent eux-mêmes des rituels, quand les funérailles civiles sont plus nombreuses et que les municipalités sont soumises à de nouvelles dispositions légales, il est important que les chrétiens relisent leur pratique et recherchent une vraie cohérence avec la foi qu'ils professent. C'est un service de charité et un moyen d'évangélisation.

En promulguant aujourd'hui une édition renouvelée des « Orientations diocésaines pour la célébration des funérailles », j'invite l'Église de Châlons à les mettre en pratique : fidèles laïcs des équipes funérailles, diacres et prêtres, équipes liturgiques, chorales, organistes, dans une belle communion de foi et d'espérance, en acceptant de changer quelques pratiques, surtout celles qu'on appelle « mauvaises habitudes ». Il n'y a pas de grande nouveauté depuis l'édition de 2006, mais une prise en compte adaptée des réalités nouvelles, une attention soignée à la liturgie qui doit donner toujours plus de sens à la prière pour les défunts : il s'agit de la célébration du mystère pascal, mort et résurrection de Jésus le Sauveur, et non d'un hommage rendu au défunt. Ceci est d'autant plus important dans le cadre de notre conversion pastorale et missionnaire : je crois très sincèrement que la célébration des funérailles est un lieu d'évangélisation extraordinaire. Le mort, nous ne pouvons plus que prier pour lui. Mais pour tous ceux qui assistent, souvent en silence, à la cérémonie religieuse dans nos églises, c'est l'occasion d'entendre l'Évangile proclamé et prêché, de dire le Notre Père, de faire un signe de croix, de raviver sa foi ou de découvrir la joie de l'Évangile.

En exprimant ma reconnaissance à l'équipe diocésaine qui a réalisé ce beau travail, je remercie tous ceux qui assurent le service chrétien de l'accompagnement des familles en deuil. Et je salue aussi les entreprises de Pompes Funèbres qui accueilleront et respecteront ces orientations de l'Église catholique dans le diocèse de Châlons.

Fidèlement « tout à tous »,

*à Châlons, le 1^{er} janvier 2019,
en la solennité de la Bienheureuse
Vierge Marie, Mère de Dieu.*

*✠ François Touvet
Évêque de Châlons*



1. Quelques convictions

De nombreuses équipes sont aujourd'hui impliquées dans la pastorale des funérailles, l'accueil et l'accompagnement des familles en deuil, la préparation et l'animation des célébrations des funérailles.

« Tous ceux qui appartiennent au peuple de Dieu doivent se sentir concernés par la célébration des funérailles. Tous ne le sont pas au même titre et chacun doit y prendre sa part en raison de sa situation ou de son ministère. » (Rituel des funérailles N°5).

« Ainsi, que ce soit un prêtre, un diacre ou un laïc qui célèbre la liturgie des funérailles, le rôle d'officiant qu'il assure atteste de la présence de Dieu aux côtés de toute personne en souffrance. Il devient alors signe de la bénédiction que le Seigneur appelle sur nos vies. Ce service est la présence visible de la grande compassion de Dieu pour les cœurs éprouvés et meurtris ». (Guide Totus des funérailles 2007)

La participation active des laïcs, avant, pendant et après la célébration, rend particulièrement manifeste que c'est toute la communauté qui entoure avec affection ses membres confrontés à la perte d'un être cher. C'est elle qui prie pour le salut de ses défunts, et qui témoigne de sa foi au Christ ressuscité, vainqueur de la mort.

Il est recommandé à chaque paroisse de mettre en place de telles équipes.

2. Constitution des équipes et fonctionnement

I. Constitution

Le curé portera avec le Conseil Pastoral et l'Équipe de Conduite le souci de faire naître et vivre ces équipes, là où elles n'existent pas encore. C'est lui qui appelle des laïcs pour le service de la communauté, qui nomme les membres de l'équipe funérailles et détermine la durée de ce service (mandat de 3 ans renouvelable).

Ces équipes feront appel à des personnes dotées de compétences variées, utiles pour le service confié : sens du discernement, qualités relationnelles, sens de la compassion, sens liturgique... Dans toute la mesure du possible, les équipes ne limiteront pas leurs interventions à leur village. On essaiera toujours d'adopter une organisation qui permette aux différents membres de ne pas travailler toujours avec les mêmes personnes et de célébrer les funérailles dans toute la paroisse.

II. Mission

Ces équipes s'impliqueront dans toutes les étapes de l'acte pastoral des funérailles pour aider les familles à vivre le temps du deuil : accompagnement, préparation, animation et conduite de la célébration, relations avec les Pompes Funèbres.

Une fonction revêt une importance particulière : la conduite des célébrations en l'absence de ministre ordonné. Les personnes appelées par le curé recevront une formation spécifique et une reconnaissance officielle au sein de la paroisse.

III. Fonctionnement

Les membres de l'équipe se rencontreront au moins une fois dans l'année, si possible avec le curé et le(s) autre(s) prêtre(s) et diacre(s) de la paroisse, notamment pour relire les pratiques et poursuivre leur formation, (Cf fiche 4 p.6). On prendra le temps de se nourrir de la Parole de Dieu qui ouvrira au partage et à la prière. C'est ainsi que chacun pourra grandir dans la Foi au Christ Ressuscité, notre unique source d'Espérance.

La communauté chrétienne veillera au renouvellement des membres de l'équipe.

IV. Relation avec l'assemblée dominicale

Le dimanche, l'équipe informera le prêtre des funérailles célébrées dans la semaine écoulée.

Les noms des défunts seront évoqués soit au début, soit au cours de la prière universelle, soit au memento des morts de la prière eucharistique.

Dans la mesure du possible, les familles des défunts qui sont présentes à la messe du dimanche seront présentées au prêtre qui préside l'Eucharistie avant ou après la célébration.



Photo : @Sandrine Silly

3. Reconnaissance des équipes

Le rôle de l'équipe de funérailles, la conduite par des laïcs des célébrations funérailles, seront d'autant mieux perçus par tous, qu'il y aura eu reconnaissance officielle. Il s'agit d'un service d'Église, rendu en vertu du baptême et au nom de la communauté. Ce n'est pas une activité personnelle des membres de l'équipe, ni de ceux qui conduisent la célébration comme officiant.

I. Reconnaissance

C'est le curé de la paroisse, avec son équipe de conduite, qui confie cette mission. Elle sera donnée pour une durée de trois ans renouvelable. Cela permet de faire le point, de relire l'expérience, et d'évaluer son impact sur la vie de famille et celle de la communauté...

C'est au curé qu'il appartient de présenter l'équipe à la communauté paroissiale dans le cadre d'une Eucharistie dominicale où pourront être reconnus d'autres services : baptême, catéchèse, pastorale de la santé, conseil économique...

Le choix de la date revient au curé et à l'équipe de conduite : le 2 novembre est aussi une date adaptée. On précisera à cette occasion la fonction de chaque membre.

II. Information

Si les membres de l'équipe ont explicitement donné leur accord, les dépliants de présentation de la paroisse, le site internet, les affiches sur les panneaux d'accueil de l'église mentionneront leurs coordonnées et cette liste sera communiquée au Service Diocésain de la Pastorale Liturgique et Sacramentelle et aux entreprises de Pompes Funèbres les plus proches.

III. Célébration

Le déroulement proposé ci-après pour la reconnaissance n'est qu'un exemple à adapter pour chaque paroisse. L'essentiel étant que celle-ci ait lieu au cours d'une célébration eucharistique et que l'ensemble de la communauté prie pour ceux qui sont envoyés en mission.

La célébration peut simplement se limiter à la remise d'une lettre de mission au moment qu'on jugera le plus adapté.

Cette reconnaissance et cet envoi en mission

peuvent se faire :

- soit après la profession de foi de l'assemblée ;
- soit à la fin de la célébration, après la communion, juste avant l'envoi de l'assemblée.

Le célébrant pourra prendre dans le missel romain les oraisons intitulées :

« POUR CEUX QUI ACCOMPLISSENT UN MINISTÈRE DANS L'ÉGLISE ».

Proposition pour la présentation de l'équipe funéraires et la reconnaissance des personnes qui conduisent la célébration et des responsables de l'équipe.

Au moment qui aura été prévu, après avoir donné le sens de ce qui va se dérouler, le prêtre se place devant l'autel.

Le prêtre : que les membres de notre communauté qui vont, en son nom, accompagner les familles en deuil s'avancent. (On peut à ce moment les appeler chacun par son nom).

Le prêtre : le Seigneur Jésus a toujours été proche des personnes souffrantes. Voulez-vous comme lui être signe de la tendresse de Dieu pour vos frères et sœurs qui connaissent la douleur d'avoir perdu un proche ?

Les appelés : Oui, nous le voulons.

Le prêtre : Jésus notre frère a été le témoin de l'Espérance. Voulez-vous vivre de cette Espérance et, au nom de la communauté, la transmettre à vos frères et sœurs et ainsi témoigner de la Résurrection ?

Les appelés : Oui, nous le voulons.

Le prêtre s'adresse à ceux qui sont appelés à conduire la célébration en l'absence de prêtre :

Le prêtre : N... l'Église vous demande de conduire la prière au nom de la communauté, quand un prêtre ou un diacre ne peut présider la cérémonie de funéraires. Acceptez-vous cette charge pour une durée de trois ans ?

L'appelé : Oui, je l'accepte.

Le prêtre s'adresse à ceux qui sont appelés à être responsable de cette équipe :

Le prêtre : N. pour permettre à chaque membre de vivre sa mission auprès des familles en deuil, acceptez-vous de coordonner cette équipe en lien avec le curé de la paroisse et le conseil pastoral pour une durée

de trois ans ?

L'appelé : Oui, j'accepte.

Le prêtre peut conclure ce rite de présentation et de reconnaissance par une oraison. Par exemple :

Seigneur notre Dieu, nous te rendons grâce.
Dans ton Église, chaque membre a sa place,
et c'est toi qui appelles N, N et N
du sein de notre communauté
pour suivre le chemin de ton Fils
dans l'accompagnement des familles en
deuil.

Nous t'en prions, daigne les bénir.
Fais qu'en s'ouvrant à l'Évangile,
éclairés par ton Esprit
et nourris de ton Eucharistie,
ils en deviennent d'authentiques serviteurs.
Fais d'eux des témoins de ton amour et de
ta tendresse
près de ceux qu'ils rencontreront
dans leur mission,
Nous te le demandons, par Jésus...

Au moment de l'envoi, le prêtre peut dire une bénédiction comme celle-ci :

Que Dieu notre créateur,
vous bénisse dans l'œuvre
que vous accomplissez. R/ AMEN.
Que son Fils Jésus, vous guide vers vos
frères. R/ AMEN.
Que l'Esprit Saint vous inspire la Parole de
consolation. R/AMEN.
N. N. et N et vous tous ici présents,
que Dieu vous bénisse,
lui qui est Père, Fils et Saint Esprit.
R/AMEN



4. Formation des membres des équipes

La formation est indispensable :

- Une formation initiale proposée à ceux qui acceptent d'entrer dans ce service au cœur de la communauté paroissiale (avec réflexion sur la mort, le deuil, la liturgie, le regard sur le Rituel dans la façon de conduire une célébration, l'art de célébrer...);
- Une formation continue par la mise en place au niveau de la paroisse ou de l'espace missionnaire d'un cycle de formation pour les membres de l'équipe, et pour ceux qui pourraient en devenir membres.

I. La formation initiale

Elle est indispensable pour toute personne qui souhaite rejoindre une équipe funérailles et qui a été appelée par son curé. Cette formation peut être assurée soit par le curé ou par les membres de l'équipe diocésaine du Service de Pastorale Liturgique et Sacramentelle. (SDPLS).

L'équipe diocésaine propose une formation en cinq séances d'une durée d'environ deux heures chacune :

- séance 1 : la rencontre avec une famille en deuil ;
- séance 2 : la nécessité d'un rituel, comment se l'approprier. Les rites d'ouverture ;
- séance 3 : la Liturgie de la Parole ;
- séance 4 : la prière et le dernier adieu ;
- séance 5 : les cas particuliers (suicides, funérailles des personnes jeunes, mort violente, accidents, demandes de célébration en présence d'une urne, destination des cendres après la crémation etc...).

À la demande des paroisses ou des espaces missionnaires, l'équipe diocésaine peut intervenir sur un ou plusieurs points particuliers que les équipes souhaiteraient aborder : présence au crématorium, situations particulières (personnes non baptisées, funérailles sans corps)... Un membre de l'équipe diocésaine peut accompagner ponctuellement l'équipe locale lors d'une célébration.

Les membres des équipes en place depuis plusieurs années sont cordialement invités à ces séances de formation pour se tenir au courant des évolutions toujours possibles et des améliorations qui peuvent être apportées.

II. La formation continue

Cette formation est assurée essentiellement au niveau du diocèse par l'équipe diocésaine et organisée au rythme de deux journées sur trois ans :

- Une journée consacrée à des points spécifiques tels que la présentation des nouvelles orientations, l'accueil des familles, le deuil ou le maintien du contact avec les familles après la célébration des funérailles. Tous les membres des équipes funérailles sont invités à participer à cette journée ainsi que toute autre personne intéressée par ce service.
- Une journée plus spécifique pour les officiants, consacrée aux aspects théologiques de la mission tels que le Mystère Pascal, la communion des saints, la vie éternelle. Le commentaire des textes bibliques pourra aussi être abordé au cours de ces journées.

La formation continue peut aussi être organisée au niveau de l'espace missionnaire ou de la paroisse à la demande du doyen ou du curé qui peuvent intervenir sur un sujet qui concerne plus spécialement leur lieu de vie. Ils peuvent aussi demander la participation et/ou l'intervention des membres de l'équipe diocésaine ou du Service Diocésain de Formation.

III. La relecture

Une rencontre par an semble un bon rythme. Il s'agit d'évoquer en toute humilité et fraternellement l'expérience vécue, les difficultés rencontrées, les souffrances, les obstacles et de relire ensemble, à la lumière de la Parole de Dieu, pour progresser et éviter les mauvaises habitudes.

Ces rencontres peuvent être organisées au sein des paroisses ou des espaces missionnaires. Elles sont indispensables à l'amélioration du service des familles en deuil et peuvent être l'occasion de partager des situations qui ont pu être difficiles à vivre (funérailles d'un enfant, accident...). L'équipe diocésaine peut être sollicitée pour participer et/ou pour animer ces rencontres.

IV. Les récollections

C'est l'occasion de nourrir la dimension spirituelle du service. Elles peuvent être organisées par les paroisses ou les espaces missionnaires et se dérouler localement ou dans un monastère, plus favorable à la prière. Les membres de l'équipe diocésaine ou des intervenants extérieurs peuvent être sollicités pour animer.



Photo : @Istock-photos

5. Les différents Ministères

Comme dans toute célébration liturgique, l'assemblée présente à des funérailles chrétiennes est invitée à participer « consciemment, pieusement et activement » selon l'expression du Concile Vatican II (Constitution sur la Sainte Liturgie, SC 48). Au service de cette participation de tous, les ministres ordonnés ainsi que des fidèles laïcs sont appelés à remplir des rôles spécifiques : président, officiant, animateur, lecteurs, chantres...

I. L'articulation entre les fidèles laïcs et les ministres ordonnés

Les ministres ordonnés agissent en fonction de leur ordination, consécration particulière qu'ils ont reçue par l'imposition des mains. Ils président la célébration au nom de l'évêque (sacrement du Christ prêtre, pasteur et serviteur), et c'est leur mission sacramentelle de prêcher l'Évangile (c'est-à-dire de parler au nom du Seigneur prophète). Certes, tout baptisé peut témoigner de sa foi, et donner un commentaire d'Évangile. Mais, lorsque le ministre ordonné est présent, la part qui lui revient, c'est la présidence et la prédication.

Pour que nos communautés chrétiennes soient signes de la bienveillance de Dieu, on associera volontiers des frères et sœurs laïcs participant déjà dans leur paroisse à la préparation, l'animation et la conduite des funérailles. Il en va de même pour la présence d'un ministre ordonné, diacre ou prêtre, ami ou membre de la famille : c'est lui qui assurera la présidence en accord avec l'équipe et la famille.

En l'absence de ministre ordonné, un laïc qui aura été reconnu recevra le rôle d'**officiant**. À ce titre, il lui reviendra de diriger la prière. Il fera le lien avec le curé, et il veillera à laisser le siège de présidence libre de tout objet.

La présente fiche distingue ce qui ressort du ministère ordonné et les tâches pouvant être accomplies par des membres de l'équipe « funérailles ».

On appliquera avec soin la belle formule du Concile Vatican II :

« Dans les célébrations liturgiques, chacun, ministre ou fidèle, en s'acquittant de sa fonction, fera seulement et totalement ce qui lui revient en vertu de la nature de la chose et des normes liturgiques »⁽¹⁾.

Gestes ou rites qui reviennent au ministre ordonné ou à l'officiant laïc :

- Salutation d'ouverture.
- Monition d'ouverture.
- Introduction et conclusion de la préparation pénitentielle.
- Prière d'ouverture.
- Proclamation de l'Évangile.
- Homélie ou commentaire des textes bibliques.
- Introduction et conclusion de la prière universelle.
- Prière de louange et introduction du Notre Père.
- Invitoire pour le dernier adieu.
- Encensement et bénédiction du corps.
- Oraison du dernier adieu.
- Invitation de l'assemblée à venir bénir le corps.

Les autres membres de l'équipe de funérailles peuvent intervenir pour :

- La présentation des chants.
- Le mot d'accueil.
- Les monitions introduisant les rites de la lumière et/ou de la croix et le geste des fleurs.
- Guider les membres de la famille chargés d'effectuer ces rites, de proclamer la lecture ou de lire les intentions de la prière universelle.
- La monition qui précède la liturgie de la Parole.
- La proclamation de la lecture et du psaume éventuellement.
- La lecture des intentions de la prière universelle.
- Accompagner le ministre ordonné au moment de la bénédiction du corps.
- Inviter l'assemblée à participer ou à s'unir par la pensée à la célébration eucharistique qui aura lieu en mémoire du défunt.

II. Les questions concernant l'Eucharistie

Aujourd'hui 6 à 10% des funérailles religieuses sont des célébrations eucharistiques.

L'Eucharistie n'est pas un droit absolu, c'est un droit spirituel : un discernement est à faire selon les circonstances (*un des critères : comment la famille ou une part de l'assemblée va participer et notamment prendre part à la communion*).

Dans un texte d'avril 2009 sur la pastorale des funérailles, les évêques de France affirmaient qu'il serait inconvenant qu'une assemblée ne puisse célébrer l'Eucharistie quand elle y reconnaît le cœur de sa vie, et ce qui a constitué le cœur de la vie du défunt. La mission de l'Église est de conduire les familles au cœur du mystère de la foi.

On prend la décision ensemble : l'équipe, la famille, le curé de la paroisse. Par souci de cohérence avec notre compréhension du sacrement de l'Eucharistie et les normes liturgiques, on fera en sorte que, lorsqu'il n'y a pas d'Eucharistie, on ne distribue pas la communion.

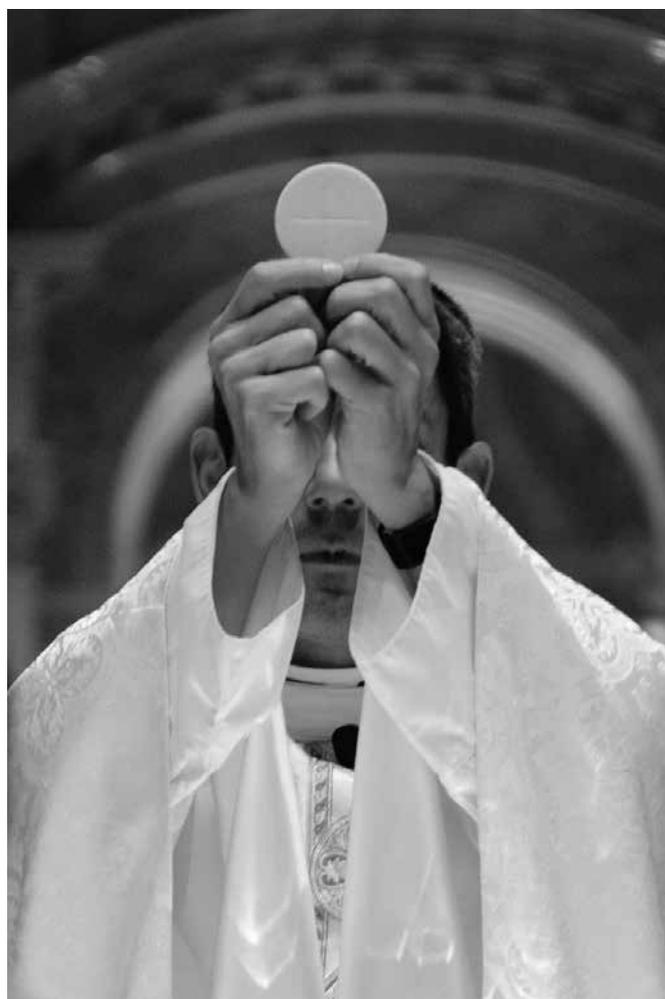


Photo : @Unsplash

¹ Vatican II, Constitution sur la Sainte Liturgie, SC 28

6. Les relations avec les Pompes Funèbres

I. Des acteurs incontournables

Nous reconnaissons la qualité humaine et la compétence du personnel des Pompes Funèbres, des funérariums ou du crématorium. Une enquête du CREDOC datant d'octobre 2016 souligne que « lors des funérailles, l'accompagnement est essentiel, grâce notamment aux professionnels des Pompes Funèbres et aux religions ». Des assistants funéraires ont suivi une formation professionnelle en ce sens. Cependant ces personnes ne peuvent pas prendre la place de la communauté chrétienne. Des relations de transparence et de collaboration doivent donc se développer entre les entreprises de Pompes Funèbres et les responsables pastoraux des funérailles.

II. Une collaboration au service des familles

Même si leurs objectifs sont différents, équipe funérailles et Pompes Funèbres se trouvent ensemble pour les différentes étapes de la célébration (à la maison ou au funérarium, à l'église, au cimetière ou au crématorium). Les différents points pratiques énoncés ci-dessous doivent faciliter cette collaboration et permettre aux familles de vivre ce temps difficile dans la sérénité.

III. La place des employés des Pompes Funèbres lors des célébrations à l'église

Sur le fond

- La célébration des funérailles à l'église n'est pas un hommage rendu au défunt, mais la célébration de la victoire de Dieu sur la mort. L'Église remet le défunt entre les mains de Dieu.
- À l'église chacun doit rester à sa place : l'officiant, le ou les assistants, le sacristain et les Pompes Funèbres. Le rôle liturgique est dévolu à l'officiant, chacun respectant toutefois le rôle de l'autre.
- On respectera les volontés du défunt et des familles après discernement de ce qui est

réalisable. (Présence d'un prêtre, célébration de l'Eucharistie, choix du lieu...)

- On veillera au respect de la foi chrétienne à travers les règles liturgiques.
- La célébration des funérailles à l'église peut être présidée par un ministre ordonné (évêque, prêtre ou diacre) ou conduite par une équipe de laïcs, dirigée par un officiant et mandatée par le curé.

Sur la forme

- Pour l'organisation de funérailles religieuses dans une église, il est demandé aux Pompes Funèbres de contacter la paroisse et non directement tel ou tel laïc qui conduit les funérailles dans cette paroisse. Il ne revient jamais aux Pompes Funèbres de rechercher un prêtre, un diacre ou un officiant laïc pour célébrer des funérailles religieuses. Les entreprises de Pompes Funèbres n'ont à imposer ni la date ni l'horaire, ceux-ci devant être déterminés en accord avec la paroisse.
- Dans l'église, il est demandé aux employés de Pompes Funèbres de mettre en place le cercueil, les fleurs et les chandeliers en accord avec l'officiant (avant la célébration) et si nécessaire d'aider au placement et à la circulation des personnes dans l'église. Ils rejoignent ensuite le fond de l'église sans ostentation excessive (inclination profonde devant le corps). La participation des fidèles (rite de la lumière, déposition de fleurs sur le cercueil, mot d'adieu de la famille, lectures bibliques et prière universelle, organisation de la bénédiction du corps) est uniquement du ressort de l'officiant et de l'équipe funérailles.
- La prise de parole est à laisser intégralement aux membres de l'équipe funérailles pendant toute la célébration, y compris pour les remerciements ou pour l'invitation à une collation. Si nécessaire, les Pompes Funèbres remettront un document écrit à l'officiant avant le début de la célébration.
- À la fin de la célébration, il est demandé aux Pompes Funèbres d'écarter les chandeliers et les fleurs, puis d'emporter le cercueil. Les fleurs ne seront emportées qu'après la déposition du corps dans le fourgon mortuaire.
- L'officiant ne quittera pas l'église avant la sortie du corps.

IV. Le rôle des employés des Pompes Funèbres pour un temps de prière au crématorium de Châlons

- Être présents à ce temps de prière pour assurer l'interface entre la famille, le personnel du crématorium et l'officiant.
- Attirer l'attention de la famille sur le fait que la célébration n'est pas la même qu'à l'église : il s'agit d'un « temps de prière » avec des lectures bibliques et des textes qui expriment la foi catholique.
- Informer la famille sur la possibilité de prendre la parole pour le mot d'adieu et de choisir une musique pour l'entrée dans la salle et pour la descente du corps. Préciser à la famille que la ou les chansons choisies ne comporteront pas de paroles inadaptées pour un temps de prière catholique. La famille ou les Pompes Funèbres apporteront le support de cette musique (CD ou clef USB au format MP3).
- Ne jamais accepter la projection de diapositives pendant le temps de prière.
- Ne jamais organiser de temps de prière au crématorium alors que la famille a choisi une inhumation et ne veut pas passer par l'église paroissiale pour une simple question de commodités personnelles.
- Faire figurer l'expression « temps de prière » dans les avis de décès publiés dans la presse, en lieu et place de « célébration religieuse ».
- Pour les funérailles civiles, les Pompes Funèbres ne doivent en aucun cas mettre la

croix à la tête du cercueil ni faire bénir le corps à la fin de la cérémonie.

V. Le rôle des employés des Pompes Funèbres au moment de la fermeture du cercueil et au cimetière

Il est demandé aux Pompes Funèbres de bien vouloir informer les familles qui le souhaitent que leur paroisse tient à leur disposition une prière pour la fermeture du cercueil et une prière pour l'inhumation ou la déposition de l'urne au cimetière. (Cf annexe 1 p.19).

Les familles doivent pouvoir se réunir autour du défunt pour une veillée de prière dans la chambre du funérarium où il repose.

Si une prière est demandée au cimetière, elle sera dite en premier, même si les Pompes Funèbres ont prévu avec la famille la lecture d'un texte et/ou de la musique, ainsi qu'un geste de respect et d'adieu.

« Si l'aspersion a été faite pendant la célébration à l'église, il n'y a pas lieu qu'elle soit refaite au cimetière. » (Cf. Rituel des funérailles tome 2 – textes liturgiques AELF-Paris).

Après l'inhumation, la personne qui a conduit la prière peut inviter l'assemblée à venir se recueillir quelques instants devant la tombe avant de quitter le cimetière. Les chrétiens sont invités à tracer sur eux-mêmes le signe de la Croix.





7. Les funérailles, l'Église et l'argent

La prière de l'Église n'est liée en aucun cas à la perception d'offrandes. Si le rituel permet une grande souplesse dans la manière de célébrer les funérailles, son objectif est avant tout de s'adapter à l'assemblée et non d'établir un système de classe.

I. Le don

On utilisera le feuillet diocésain « Funérailles » réalisé par le SEDICOM pour aborder ce sujet avec la famille. Il rappelle que l'Église vit uniquement des dons des chrétiens et de ceux qui font appel à elle, et précise aussi l'usage qui est fait de ces dons. Ce feuillet sera dé-

posé dans toutes les entreprises de Pompes Funèbres avec lesquelles les paroisses collaborent.

En dehors des « contrats obsèques », il apparaît préférable que le don fait par la famille ne figure pas sur la facture de l'entreprise de Pompes Funèbres (à adapter en fonction des coutumes de chaque paroisse). Un reçu peut toujours être donné par la paroisse. (Voir la circulaire du 1er juillet 2018 au sujet du casuel). Le don fait à l'Église par une famille à l'occasion des célébrations des funérailles ne peut en aucun cas donner droit à une défiscalisation. Dans le cas de funérailles d'un enfant ou d'une personne en situation de précarité : il ne sera pas demandé de don à la famille.

II. La collecte

À ce don de la famille, vient s'ajouter une collecte souvent faite pendant la bénédiction du corps. Celle-ci n'est pas destinée à une association mais est remise intégralement à la paroisse. Si, selon la volonté du défunt ou de la famille, un don à une association devait être proposé, il ne saurait en aucun cas se substituer à cette collecte pour la paroisse. Il serait organisé à la sortie de l'église. Il n'y aura jamais de collecte pendant la bénédiction à l'occasion des temps de prières au crématorium de Châlons-en-Champagne.

III. La rétribution des organistes⁽¹⁾

Il y a lieu de distinguer, au vu notamment de la législation fiscale et sociale :

- L'organiste bénévole qui ne reçoit aucune rémunération, mais qui peut éventuellement bénéficier de remboursements de frais sur justificatifs (en veillant à ce que ces remboursements ne puissent être qualifiés en rémunération déguisée).
- L'organiste salarié lié à l'affectataire par un contrat de travail et qui reçoit une rémunération sous forme de fixe ou de cachets (ou les deux).

¹ « Charte des organistes » signée le 28 novembre 2000 par Mgr Albert-Marie de MONLEON, président de la CELPS, M. Arsène BEDOIS, président du syndicat des organistes et musiciens des cultes et Mme Suzy SCHWENKEDEL, présidente de l'ANFOL et éditée par le Service National de Pastorale Liturgique et Sacramentelle. (SNPLS).

8. Les funérailles dans l'intimité

Les demandes de funérailles « dans l'intimité » sont parfois faites aux équipes funérailles de nos paroisses. On devra toujours être attentif à de telles demandes et essayer de comprendre ce qui peut les motiver. Le texte suivant, rédigé par le Père Jacques WERSINGER, responsable du Service Diocésain de Formation, peut nous aider à discerner la manière d'apporter une réponse appropriée aux familles.

L'intimité pourquoi ?

Il arrive que la famille d'un défunt souhaite des funérailles « dans l'intimité ». On peut comprendre le chagrin d'une famille durement éprouvée par la mort d'un proche. Il arrive quelquefois qu'on craigne « l'hypocrisie » de ceux qui viendraient assister aux funérailles de celui ou celle qu'ils fréquentaient peu ou avec qui les relations étaient tendues. On sait aussi que parfois « le passage à l'église » est destiné à honorer la volonté ou la croyance du disparu alors que ses proches ne partagent pas ses convictions.

Nous comprenons les motifs des familles, toutefois, les célébrations religieuses catholiques sont par nature « publiques » pour plusieurs raisons qu'il faut bien comprendre.

- D'abord, une personne a droit à des funérailles religieuses en tant que baptisée et le baptême fait entrer dans la famille chrétienne. C'est pourquoi tout chrétien a le droit de participer au dernier adieu d'un baptisé, de bénir son corps et de prier pour lui.
- D'autre part, nul n'appartient seulement à sa famille. Le défunt fait partie d'une communauté humaine. Il a tissé des relations de travail, de voisinage etc., de sorte que chacun, croyant ou non, doit pouvoir se recueillir et participer à ce dernier hommage.
- De plus, il n'y aurait pas grand sens à déplacer la chorale et les animateurs de la paroisse pour proclamer des prières « publiques » dans une église pratiquement vide.
- Que des personnes « indésirables » soient présentes ou non, nous croyons que le sens de toute célébration est le pardon et la mi-

séricorde. Nous ne pensons pas qu'un défunt, jusqu'au-delà de la mort, garde rancune et ressentiment envers quiconque.

Enfin, rappelons que c'est l'Église qui est responsable de ce « service », un temps de prière ouvert à tous, selon la coutume catholique. Nous pouvons aménager ce temps : choix des chants, des textes bibliques, du type de célébration (messe ou bénédiction), mais à la différence des Pompes Funèbres, nous ne sommes pas un prestataire de service tenu par les seuls désirs des familles. L'Église exprime publiquement sa foi.

En bref, comme le dit le Catéchisme de l'Église catholique : « **Les funérailles chrétiennes sont une célébration liturgique de l'Église. Par celle-ci, le ministère de l'Église a en vue dans ce cas aussi bien d'exprimer la communion efficace avec le défunt que d'y faire participer la communauté rassemblée pour les funérailles.** » (n°1684).

Il serait donc plus logique, si une famille désire une véritable intimité et pense qu'une célébration à l'église ne correspond ni aux convictions ni aux souhaits du défunt et de sa famille, qu'elle se réunisse directement au funérarium, au crématorium ou au cimetière.

En tout cas, avant de prendre une décision de funérailles « dans l'intimité » les équipes funérailles et les familles sont invitées à contacter le curé de leur paroisse.



9. Les situations particulières

I. Les funérailles en absence du corps

Lorsque le corps a disparu ou a été donné à la science et si le défunt ne s'y était pas opposé de son vivant, on pourra célébrer un temps de prière et d'Adieu. Il est possible de disposer une photo du défunt au pied de la Croix sur le côté de l'autel mais jamais au centre de celui-ci ni dessus. Il est possible que soient présents les signes qui rappellent le baptême (vasque avec l'eau du baptême, cierge pascal allumé) et celui de la prière qui monte vers Dieu (encens qui fume). On invitera simplement l'assemblée à les regarder et à lui en donner le sens. On pourra s'inspirer du temps de prière proposé en annexe 3 du présent guide (p.24).

II. Les petits enfants morts sans baptême

Lorsque les parents avaient l'intention de faire baptiser leur enfant, on célébrera ses funérailles comme pour un catéchumène, s'il n'avait pas atteint l'âge de raison.

Si les parents n'avaient pas ou pas encore l'intention de faire baptiser leur enfant, on demandera l'avis de l'Ordinaire du lieu⁽¹⁾⁽²⁾ pour un éventuel temps de prière à l'église.

III. Les catéchumènes

Après le rite d'entrée en catéchuménat, on les appelle des chrétiens catéchumènes. Ils sont membres de l'Église, et peuvent donc recevoir des funérailles chrétiennes.

IV. Les personnes suicidées

L'Église permet aujourd'hui des funérailles chrétiennes après un suicide. On soulignera avant tout la miséricorde infinie de Dieu, qui seul connaît le secret des cœurs.

V. Les personnes adultes non baptisées

Les demandes de cérémonie à l'église pour un non-baptisé parviennent parfois à nos communautés, sans que l'on sache toujours comment

y répondre de façon adéquate. Face à ces demandes, il faut rester vigilant et éviter absolument deux écueils : donner à penser

- que l'Église, en acceptant, veut « récupérer » le défunt et ou ses proches,
- que cela ne fait aucune différence d'être baptisé ou non.

L'accord de l'Ordinaire du lieu⁽³⁾ est indispensable pour l'organisation d'une cérémonie de funérailles à l'église pour une personne non baptisée. Cet accord devra toujours avoir été obtenu avant de donner une réponse à la famille. D'où l'importance dans tous les cas de demander dès le premier contact si le défunt est baptisé ou non.

Au cours de la rencontre avec la famille du défunt il sera nécessaire :

- de veiller à ce que le défunt non baptisé n'ait manifesté aucun avis contraire à l'organisation d'une telle cérémonie.
- d'évoquer que la célébration catholique des funérailles met en œuvre des rites qui rappellent le baptême : les cierges allumés au cierge pascal, la dépose de la croix sur le cercueil, l'aspersion du défunt avec l'eau bénite et l'encensement. Ils prennent tout leur sens en rapport avec le Mystère Pascal, dans lequel le chrétien a été plongé par le baptême. Ils ne sauraient donc convenir pour quelqu'un qui n'est pas baptisé.

L'Eucharistie ne sera jamais célébrée pour les funérailles d'une personne non baptisée.

Cette cérémonie pourra comporter :

- Un accueil.
- L'écoute d'une parole biblique et son commentaire.
- Un temps de recueillement et des chants.
- Un temps de prière commune (universelle et/ ou de louange).
- Et si cela peut se réaliser, l'invitation à passer devant le cercueil en faisant un geste qui exprimera la sympathie, l'affection et le respect : par exemple, en posant la main sur le cercueil, ou en s'inclinant devant, ou en déposant une fleur.

Il semble souhaitable qu'au début de cette cérémonie, l'officiant, (ministre ordonné ou laïc) :

- explique les raisons de l'absence des rites

1 Canon 1183 §2

2 Évêque ou vicaire général

3 Évêque ou vicaire général

chrétiens, tout en soulignant que l'Église accueille tous ceux qui se tournent vers elle à l'image du Christ qui a accueilli ceux qui venaient vers Lui.

- n'invite que les personnes baptisées à tracer sur elles le signe de la Croix.

Après la cérémonie, il est demandé de renvoyer au Service Diocésain de Pastorale Liturgique et Sacramentelle une relecture qui fait apparaître :

- Ce qui a motivé la réponse positive.
- Les problèmes rencontrés.
- Le déroulement réalisé.

VI. Baptisés non catholiques (orthodoxes, protestants)

Les notes doctrinales et pastorales du Rituel des funérailles de 1972⁽¹⁾ précisent encore que la célébration des funérailles religieuses pourra être accordée **« aux baptisés faisant partie d'une Église ou d'une communauté ecclésiale non catholique, ceci selon le jugement prudent de l'Ordinaire du lieu⁽²⁾ à moins que ne soit connue une volonté contraire du défunt, et si le ministre propre n'est pas disponible. »** RAPPEL : des funérailles civiles ne peuvent en aucun cas être organisées dans une église même si celle-ci est propriété de la commune. Les cloches ne peuvent pas sonner à l'occasion d'un enterrement civil.

VII. Demande de célébration dans la forme extraordinaire du rite romain

Le Motu Proprio « Summorum Pontificum » de Benoît XVI (7 juillet 2007) précise les conditions requises pour la célébration de la messe dans la forme extraordinaire du rite romain, avec les livres liturgiques de 1962. La demande d'une famille pour célébrer des funérailles dans ce cadre est légitime. Elle doit être accueillie avec bienveillance et soumise à l'autorisation de l'Ordinaire qui vérifiera l'idonéité du prêtre pressenti et sa communion ou non avec le Siècle Apostolique. La présence du curé ou d'un membre de l'équipe funérailles est souhaitable au moins au début pour accueillir la famille et les fidèles. On demandera à la famille et au prêtre de respecter l'aménagement des lieux et de tout remettre en place après la célébration.

1 Notes doctrinales et pastorales du rituel des funérailles n° 14bis – textes liturgiques@AELF-Paris)

2 Évêque ou vicaire général

10. Les funérailles pour un tout petit ou un fœtus

I. Préalables

Les funérailles d'enfants sont toujours un moment douloureux et la mission de l'Église est multiple : accompagner la famille, les proches, les amis, poser avec respect et humilité un acte d'espérance en tenant compte des convictions diverses des proches en deuil, exprimer la fraternité et la compassion qui nous unissent. L'Église donne aussi une parole de foi, ancrée dans le mystère du Christ mort et ressuscité.

Dans la mesure du possible la présence d'un ministre ordonné est souhaitable pour présider la célébration. Si c'est un laïc qui officie, il ne devra pas hésiter à demander conseil à son curé et rechercher appui et éclairage dans la prière et à la source de certaines lectures de la Bible.

II. La rencontre

Le travail d'accueil et d'écoute ne peut se contenter de conseils ou de « recettes toutes faites » à appliquer en toutes circonstances. Chaque rencontre est différente. Il convient de se rendre très disponible en maintenant toutefois une juste distance. Il est toujours difficile, même pour une personne expérimentée, de mettre des mots sur ce genre de situation où chacun est démuné, même un ministre ordonné. Une grande sobriété s'impose donc, car plus on veut en dire, plus on risque d'être maladroit.

III. La célébration

La couleur liturgique est le blanc.

- Pour un enfant baptisé ou pour un enfant non baptisé que les parents avaient l'intention de faire baptiser, le déroulement de la célébration est identique à celui des funérailles d'adultes. On prendra soin de se référer au Rituel ou au guide de célébrations « Dans l'espérance chrétienne » qui proposent un choix de monitions et de prières adaptées à la circonstance. On pourra s'inspirer également de la revue « Préparer et célébrer les

funérailles d'un tout petit » dont les références sont données dans la fiche N° 13, p.18.

- Pour un enfant non baptisé dont les parents n'avaient pas manifesté l'intention de demander le baptême, on demandera l'autorisation de l'Ordinaire du lieu⁽¹⁾⁽²⁾ avant de célébrer ces funérailles. On pourra s'inspirer des propositions faites dans les documents cités ci-dessus qui contiennent des monitions et des prières adaptées à ces circonstances. On ne mettra pas en œuvre les rites liés au baptême. (Voir le §V de la fiche N° 9, p.13)

On peut proposer aux proches de diffuser des musiques ou des chants durant l'accompagnement du corps dès l'entrée dans l'église. En début de célébration, des proches peuvent également participer par des témoignages ou des textes. Puis la place est laissée à la liturgie de la Parole, aux chants religieux. Il est possible de déposer des fleurs, un jouet, des lumignons, auprès du corps.

La famille peut souhaiter que la célébration ne soit pas trop longue. Dans ce cas, on pourra ne choisir qu'un seul texte biblique, ce sera de préférence un Évangile.



Photo : @Pixabay

1 Canon 1183 §2

2 Évêque ou vicaire général

11. La crémation

Le nombre de crémations est en constante augmentation : 10% en 1994 et plus de 30% en 2014. En 2014, 50% des personnes interrogées dans un sondage déclarent envisager une crémation pour leurs funérailles.

« À ceux qui ont choisi l'incinération de leur corps, on accordera les funérailles chrétiennes, sauf s'il est évident qu'ils ont fait ce choix pour des motifs contraires à la foi chrétienne. Tout en respectant la liberté des personnes et des familles, on ne perdra pas de vue la préférence traditionnelle de l'Église pour la manière dont le Seigneur lui-même a été enseveli » (Notes doctrinales et pastorales du rituel des funérailles n° 18).

I. Un déroulement logique

La crémation est une pratique rapide et brutale qui se substitue à la lente dégradation du corps humain.

La célébration à l'église avant la crémation favorise la participation de la communauté locale qui peut ainsi entourer par la prière et la sympathie la famille du défunt.

La crémation doit suivre la célébration à l'église en présence du corps.

II. Le temps de prière au crématorium

Depuis l'ouverture du crématorium de Châlons-en-Champagne en 1993, il a été décidé par les évêques successifs de conduire des « temps de prière » dans la salle omni-cultes du Centre Funéraire. Ceux-ci sont volontairement différents d'une célébration dans un lieu de culte habituel. Il conviendra toujours de s'assurer du temps disponible auprès des Pompes Funèbres avant de commencer. Un déroulement-type de ce temps de prière est proposé en annexe 2 (p.21 à 23) et une formation peut être assurée par le Service Diocésain de Pastorale Liturgique et Sacramentelle pour les personnes appelées à diriger ces temps de prière.

III. Qui dirige ce temps de prière ?

Pour les « espaces missionnaires » de Châlons et de Champagne, il est demandé aux équipes funérailles des paroisses de conduire ces temps de prière, dans la mesure du possible.

Pour les autres « espaces missionnaires », une équipe diocésaine se charge d'assurer la conduite des temps de prière afin de ne pas engendrer de déplacements trop importants. Les membres des équipes funérailles des paroisses peuvent néanmoins, si elles le désirent, assurer cette mission. Les ministres ordonnés peuvent aussi présider ces temps de prière.

IV. Demande d'une célébration à l'église avec l'urne

En règle générale, il n'y a pas de célébration à l'église en présence de l'urne cinéraire. S'il y a crémation, la célébration se fait en présence du corps, sauf cas exceptionnel.

Lorsqu'une célébration en présence de l'urne est demandée par la famille, l'accord de l'Ordinaire⁽¹⁾⁽²⁾ devra toujours être obtenu avant de donner une réponse à la famille. Celui-ci pourra donner des conseils pour la vivre⁽³⁾. L'urne cinéraire ne sera jamais disposée à la place du cercueil au centre de l'église.

V. Après la crémation

L'instruction « Resurgendum cum Christo » du 25 octobre 2016 demande « que pour que des funérailles catholiques soient célébrées », les cendres ne soient pas dispersées ni dans les airs, ni sur terre, ni dans l'eau mais qu'elles soient conservées dans un lieu sacré. La division ou le partage des cendres ne sont pas acceptés, la personne humaine n'étant pas divisible.

Les équipes d'accompagnement peuvent être sollicitées pour conduire la prière au moment de la déposition de l'urne dans le columbarium, une cave urne, sur une pierre tombale ou dans une tombe. Dans ce cas la personne chargée de diriger ce temps de prière pourra utilement s'inspirer des propositions du chapitre 3 du guide de célébrations « Dans l'espérance chrétienne » consacré au lieu de la sépulture ou à la fiche jointe en annexe 1, p.19, « Temps de prière pour la fermeture du cercueil et au cimetière ».

1 Evêque ou vicaire général.

2 Lettre de la Congrégation pour le culte divin et la discipline des sacrements du 4 juin 1986

3 Par exemple : proposer à la famille de se rassembler d'abord au cimetière pour y déposer l'urne, puis de se retrouver à l'église pour la célébration. On pourra s'inspirer du déroulement proposé pour la célébration en présence de l'urne en annexe 3, p.24.

12. Propositions de chants pour les funérailles

La liste des chants ci-dessous ne peut et ne pourra jamais être exhaustive. Elle recense des chants qui sont proposés par différents documents pour la préparation et la célébration des funérailles et qui sont utilisés dans les paroisses du diocèse. Il n'est pas interdit d'en choisir d'autres. On sera cependant attentif aux quatre points suivants :

- Pour la préparation pénitentielle, si on choisit la troisième formule, les trois invocations sont faites au Christ. (DEC N° 182 et 183).
- La liturgie de la Parole de la célébration des funérailles prévoit un psaume. La Parole de Dieu a un statut éminent. Aucun texte, aucun chant dit « de méditation », si beau soit-il, ne peut lui être substitué. On fera en sorte qu'au moins l'antienne du psaume soit chantée.
- L'acclamation à l'Évangile prévue pour la célébration des funérailles hors temps de Carême est « Alléluia ». Pour le temps de Carême, on choisira une des acclamations proposées pour ce temps, connue du plus grand nombre.

Le Rituel des funérailles et le guide de célébrations « Dans l'espérance chrétienne » précisent que « **Le chant du dernier adieu doit apparaître comme le sommet de l'adieu de toute l'assemblée au défunt. Il est donc très souhaitable que l'assemblée y participe** ». (Rituel N°101; DEC N°227).

Les paroles du chant choisi pour accompagner ce rite doivent être en accord avec ce qu'il signifie (remettre le défunt entre les mains du Père) même si les propositions de chants sont assez peu nombreuses.

Ouverture

- Tu es notre Dieu. (A 187).
- Seigneur rassemble-nous. (D 87).
- Ô Seigneur, je viens vers toi (R116)⁽⁴⁾ (E 116)⁽⁵⁾
- En toi Seigneur, mon espérance. (G 7).
- Ne craignez pas (R 559)⁽¹⁾ (G 139)⁽²⁾
- Si l'Espérance t'a fait marcher. (G 213)

4 Ancienne cote SECLI

5 Nouvelle cote SECLI

- Avec Toi, Jésus Ressuscité. (S 43-49).
- Celui qui aime a déjà franchi la mort. (S 89)
- Avec l'ami que nous pleurons. (S 36-89).
- Toi, notre Dieu, Requiem. (SA 55-51).

Rite de la lumière

- Lumière des hommes (refrain) (G 128-2) (GX 128-2)
- Sur les chemins de la vie (H 64)⁽¹⁾ (DEV 348)⁽²⁾
- Toi qui es lumière (E 131)⁽¹⁾ (R 558)⁽²⁾

Rite de la croix

- Ô Croix dressée sur le monde (H30).
- Victoire (refrain) (H 32)

Préparation pénitentielle

- Seigneur Jésus, par ton sang versé. (S 55-49)
- Kyrie de la messe pour un dernier adieu. (AL 217).
- Kyrie JP LECOT (CNA N° 732).

Psaumes

- Des profondeurs, je crie vers toi (psaume 129) – (Z 129)
- Lave-moi, je serai plus blanc que neige (ZL 11-34)
- Ma lumière et mon salut (psaume 26)(ZL 14-74)
- Psaume 22 (Gélineau)
- Vers toi, Seigneur (ZL 11-35)

Refrains pour la prière universelle

- Dieu de tendresse, souviens-toi de nous.
- Seigneur écoute-nous, Seigneur exauce-nous.
- Seigneur entends la prière qui monte de nos cœurs.
- Sur les chemins de la vie, sois ma lumière Seigneur.
- Sûrs de ton amour et forts de notre foi, Seigneur nous te prions.
- Toi qui nous aimes, écoute-nous Seigneur.
- Seigneur nous te prions.

Après la liturgie de la parole

- Depuis l'aube (I29)
- Entre tes mains (P 160)⁽¹⁾ (X 293)⁽²⁾
- Grain de blé (H 510)
- Le vent (R 50)⁽¹⁾ (EDIT 834)⁽²⁾
- N'aie pas peur (G 249)⁽¹⁾ (R 249)⁽²⁾
- Le grain de blé (G 228)⁽¹⁾ (GP 228)⁽²⁾
- Il faut marcher de très longues routes (SM 97)

- Je cherche le visage (SM 2)⁽¹⁾ (EDIT 679)⁽²⁾
- Montre-nous ton visage d'amour (E 254)⁽¹⁾ (M 254)⁽²⁾
- Souviens-toi de Jésus-Christ (I 45)⁽¹⁾ (IX 45)⁽²⁾
- Un monde meilleur (B 67)
- Comme un souffle fragile (U 45)⁽¹⁾ (X 785)⁽²⁾
- Tu nous guideras (J 15)
- Ta paix sera leur héritage I 332
- Jésus me voici devant toi (P 510)⁽¹⁾ (DEV 173)⁽²⁾

Eucharistie

Ordinaire :

- Saint le Seigneur, Dieu des vivants (Messe pour un dernier adieu) AL 217.
- Agneau de Dieu livré pour nous. (Messe pour un dernier adieu) AL 217.
- Sanctus XVIII.
- Agnus Dei XVIII.

Chants de communion :

- Je viens vers toi les mains ouvertes (SM 475)⁽¹⁾ (EDIT 34)⁽²⁾
- Christ est ressuscité des morts (S 43-40)
- Quand s'éveilleront nos cœurs (E 160)
- Tu es mon berger, ô Seigneur (D6)⁽¹⁾ (X 738)⁽²⁾

Chants d'adieu

- Sur le seuil de sa maison (SL 41-1) ou (SL 41-2).
- Donne-lui ta lumière (S 46)
- Entre les mains de notre Père (S 43-42)
- Je crois que mon Sauveur (SL 33-3)
- Que le Seigneur te reçoive près de lui (S 43-41)
- Tu as été plongé dans la mort de Jésus (S69-1)

Chants pour accompagner la bénédiction

- Ami que Dieu appelle (S 48)
- Dans la ville où tu t'en vas (S 57-1)
- Dans ta belle maison (S 73)
- J'ai tant cherché (S 65)
- La mort ne peut me garder (S 21-2)⁽¹⁾ (SP 21-2FL)⁽²⁾
- Tu as été plongé dans la mort de Jésus (S 69 1)
- Jusqu'en Paradis (SL 32-2)
- Ce n'est qu'un au revoir.
- Christ est ressuscité des morts (S 43-40)
- Maintenant Seigneur (Cantique de SYMEON)

1 Ancienne cote SECLI

2 Nouvelle cote SECLI

Chants à Marie

- Ô Marie, souviens-toi de nous (V 579)
- Ave Maria de Lourdes (V 125)⁽¹⁾ (DEV 71)⁽²⁾
- Chercher avec toi Marie (V 282)
- La première en chemin (V 565)
- Marie tendresse des pauvres (V 231)
- Toi notre Dame (V 153)⁽¹⁾ (VX 373)⁽²⁾
- Vierge sainte, Dieu t'a choisie (V 136)
- Notre Dame de pitié (DEV 373)
- Marie de la tendresse (VS 301)
- Je vous salue Marie (V 15)
- Salve Regina.



Photo : @Pixabay

13. Bibliographie

LES RITUELS et LECTIONNAIRES

- La célébration des funérailles – rituel des funérailles – 1 (DESCLÉE-MAME).
- Prières pour les défunts à la maison et au cimetière – rituel des funérailles – 2 (DESCLÉE-MAME).
- Lectionnaire des funérailles (Édition octobre 2017) Nouvelle traduction liturgique (DESCLÉE-MAME).

GUIDE PASTORAL

- Dans l'Espérance chrétienne – célébration pour les défunts (DESCLÉE-MAME).

LES GUIDES CÉLÉBRER DU SNPLS

- Pastorale des funérailles. Points de repère (n° 11) du CNPL novembre 2003.
- Célébrations pour les défunts. Guide pastoral pour l'accompagnement du Rituel. (n°17) du CNPLS février 2009

DES REVUES POUR LES FAMILLES⁽¹⁾

- Fêtes et saisons : « Je suis la Vie » - « Pour préparer les funérailles à l'Église » (CERF) (documents remis aux familles).
- Signes d'aujourd'hui, hors-série : « Célébrer l'adieu » (BAYARD).
- Pour préparer la célébration des funérailles Tilt n° 59 (S.P.L.S. Lyon).
- Mots d'adieu, paroles pour une célébration (BAYARD).
- Nous te disons à Dieu (diocèse de Pontoise). Éditions du Signe 2016.

POUR PRÉPARER UNE HOMÉLIE OU UN COMMENTAIRE

- Cahier Évangile n° 120 : « PAROLES DE VIE ». 59 textes bibliques pour les funérailles (CERF).
- « DIEU EST PLUS FORT QUE LA MORT » d'Armand DUVAL éditions MEDIASPAUL.
- « RÉSURRECTION » « Homélies et prières pour la célébration des enterrements » de Maurice GRUAU aux éditions « dimanche en paroisse ».
- « MÉDITATIONS DANS LE DEUIL » de Raoul BOISSINOT Éditions Paroi-services.
- « PRÉPARER ET CÉLÉBRER LES FUNÉRAILLES

¹ À ce jour, la revue Fête et Saisons « Je suis la Vie » est la seule à avoir pris en compte les textes du lectionnaire de 2017.

AVEC LES ÉQUIPES LITURGIQUES » de Pierre VIBERT aux éditions de l'atelier.

- « POUR COMMENTER LA PAROLE DE DIEU À L'OCCASION DES FUNÉRAILLES » de Bernard Le GAL aux éditions Desclée De Brouwer.
- « FÊTES & SAISONS » « LES VIVANTS ET LES MORTS » « Commenter la Parole de Dieu à l'occasion des funérailles ». Éditions du Cerf.
- « JE VIENS VERS TOI » « Paroles pour la sépulture chrétienne » du Père Joseph PROUX. SOCEVAL éditions 2005 (Évangiles du lectionnaire des défunts de 1975/1982).
- « MON LIBÉRATEUR EST VIVANT » « Paroles pour les funérailles » du Père Joseph PROUX. Édition SALVATOR 2011 (Lectures du lectionnaire des défunts de 1975/1982).
- « CINQUANTE NUANCES D'AURORE » du Père Jacques WERSINGER. En particulier le chapitre 3 : « Le temps de l'espérance », 2017.

REVUES POUR UNE AIDE DANS LA PRÉPARATION ET LA CÉLÉBRATION DES FUNÉRAILLES

- « GUIDE TOTUS DES OBSÈQUES » de P.BAUDASSE et C. DE CACQUERAY. Éd. Sarment, Coll. Guides Totus, Paris 2007.
- « CÉRÉMONIE POUR UN DÉFUNT NON BAPTISÉ » Collectif, Éd du Signe, Strasbourg 2013.
- « CÉLÉBRER LES ÉTAPES DE LA VIE, LE JOUR DES FUNÉRAILLES EN TOUT LIEU ». Collectif, Éd du Signe, Strasbourg 2017.
- « LES FUNÉRAILLES AVEC LES PERSONNES ÉLOIGNÉES DE L'ÉGLISE ». Pierre VIBERT, Éditions de l'Atelier.
- « LA MISSION DES « ÉQUIPES FUNÉRAILLES » ACCOMPAGNER ET CÉLÉBRER ». Collectif, coll. « FÊTES & SAISONS ». Éditions du Cerf. 2011.
- « PRÉPARER ET CÉLÉBRER LES FUNÉRAILLES D'UN TOUT PETIT » Collectif, Éd du Signe, Strasbourg 2012.

14. Annexe 1. Prières au moment de la fermeture du cercueil et au cimetière

I. Prière au moment de la fermeture du cercueil

Signe de la croix : Au nom du Père et du Fils et du Saint Esprit, amen.

Prière :

Seigneur, nous tournons vers toi notre regard à l'heure où disparaît ce visage qui nous est cher. Accorde à N. de te voir face à face et affermis notre espérance de le (la) revoir auprès de toi, pour les siècles des siècles, amen.

Lecture de la Parole de Dieu

De l'Évangile selon Saint Matthieu :

« Venez à moi, vous tous qui peinez sous le poids du fardeau, et moi, je vous procurerai le repos. »
(Mt 11, 28)

Prière litanique

En cet instant d'épreuve, supplions le Christ qui s'est chargé de nos douleurs

R/. Reste avec nous Seigneur.

Devant la mort qui nous frappe, ne nous abandonne pas.

R/. Reste avec nous Seigneur.

En ce moment de séparation douloureuse.

R/. Reste avec nous Seigneur.

À l'heure du désarroi et de la crainte.

R/. Reste avec nous Seigneur.

Pour que le souvenir de N. nous porte à l'espérance.

R/. Reste avec nous Seigneur.

Oraison

Seigneur, N. va maintenant quitter ce lieu, laissant à leur souffrance tous ceux qui l'ont aimé(e).

Reçois- le (la) en ta demeure et donne-nous de savoir garder son souvenir, non pas dans l'amertume et le regret,

**mais dans l'espérance du Royaume
où tu nous rassembleras.
Par Jésus, le Christ, notre Seigneur. Amen.**

Notre Père

**Comme nous l'avons appris du Sauveur
et selon son commandement, nous osons
dire :**

Notre Père qui es aux cieux,
que ton nom soit sanctifié,
que ton règne vienne,
que ta volonté soit faite
sur la terre comme au ciel.

Donne-nous aujourd'hui
notre pain de ce jour.

Pardonne-nous nos offenses
comme nous pardonnons aussi
à ceux qui nous ont offensés.

Et ne nous laisse pas entrer en tentation
Mais délivre-nous du mal.

Amen.

Conclusion

**Le Seigneur est lumière
pour ceux qui gisent dans l'ombre de la
mort !
Qu'il guide nos pas aux chemins de la paix.**

II. Prières pour l'inhumation

Invitation à la prière

Dans ce lieu où tant de défunts de nos familles
ont précédé celui/celle qui vient de nous quitter...

Dans ce lieu où tant d'hommes et de femmes
viennent se recueillir sur la tombe d'un être
cher...

Prenons un temps de silence pour nous recueillir
en pensant à **N.**

que nous sommes venus accompagner
jusqu'au lieu de son repos.

Prière à dire par un proche du défunt

N., nous t'avons accompagné/e jusqu'au lieu
où reposera ton corps.

Nous croyons que ce n'est pas ta dernière
demeure.

Nous avons foi en celui qui a dit : « Je pars
vous préparer une place et je reviendrai vous
prendre avec moi pour que là où je suis, vous
y soyez aussi. »

Pleins d'espérance, nous attendons ce jour et
nous savons que tu habites, dès à présent, la
mémoire de notre cœur.

Seigneur Jésus Christ, par la puissance de

ton amour,
tu réunis ceux que la mort a séparés ;
fais-nous entrer
dans une communion nouvelle avec **N.**
jusqu'à l'heure où nous reverrons son visage
dans la maison du Père,
Amen.

Oraisons au choix

1. Prions le Seigneur.

Seigneur, tu accueilles toute vraie prière
et tu écoutes les appels de notre cœur.
Avec toute notre affection, nous avons ac-
compagné jusqu'ici (ton serviteur/ta ser-
vante) **N.**

Qu'il/elle trouve auprès de toi la paix et la
joie,

Avec ceux que tu appelles à entrer dans ton
Royaume.

Par Jésus, le Christ, notre Seigneur. Amen

2. Dieu tout-puissant,

Par Jésus Christ, ton Fils, mourant sur la
croix, tu as détruit la mort ;

par Jésus Christ ressuscitant dans la gloire,
tu nous as recréés pour une vie éternelle.

Accueilles maintenant notre prière pour **N.**
qui s'est endormi/e dans la mort

et qui attend la Résurrection bienheureuse.

Nous te le demandons par Jésus le Christ
notre Seigneur qui règne avec toi et le Saint
Esprit pour les siècles des siècles. Amen.

Au moment de l'inhumation

Dans l'espérance de la Résurrection,
que (notre frère/sœur) **N.**

repose dans la paix.

Au nom du Père, et du Fils et du Saint-Esprit.
Amen.

III. Pour l'inhumation d'une urne ou sa déposition dans le colombarium

Invitation à la prière

À nouveau, recommandons **N.** à la tendresse
de Dieu notre Père

et prions-le d'accorder à notre défunt/e le re-
pos et la paix.

Prière commune

Seigneur Dieu, nous te rendons grâce pour la
vie que tu nous as donnée
et pour la bienheureuse Résurrection
de Jésus notre Sauveur,

premier né d'entre les morts.
Comme il nous a appris à le faire,
nous redisons avec foi la prière qu'il nous a
laissée :

Notre Père qui es aux cieux,
que ton nom soit sanctifié,
que ton règne vienne,
que ta volonté soit faite
sur la terre comme au ciel.
Donne-nous aujourd'hui
notre pain de ce jour.

Pardonne-nous nos offenses
comme nous pardonnons aussi
à ceux qui nous ont offensés.

Et ne nous laisse pas entrer en tentation
Mais délivre-nous du mal.
Amen.

Conclusion

Frères et sœurs, Vivons dans l'espérance du
jour béni où le Christ, victorieux de toute mort
nous relèvera dans sa lumière et dans sa paix.



Photo : @Pixabay

15. Annexe 2. Le temps de prière au crématorium

GÉNÉRALITÉS

Le temps de prière au crématorium de
Châlons-en-Champagne ne sera organisé que
pour les défunts pour lesquels il n'y a pas eu
de célébration religieuse dans un lieu de culte
habituel avant la crémation.

Le déroulement du temps de prière au centre
funéraire de Châlons-en-Champagne ne doit
jamais dépasser **25 minutes**, la bénédiction
finale étant incluse dans ce délai.

Ce temps de prière comprend trois parties :

- L'accueil
- La Parole de Dieu
- Le dernier adieu

Chaque partie peut être plus ou moins déve-
loppée en fonction du volume de l'assistan-
ce. Chaque partie comprend plusieurs étapes,
certaines sont imposées d'autres facultatives.
Le choix des étapes facultatives sera détermi-
né à l'occasion du contact avec la famille du
défunt s'il a pu avoir lieu et aussi en fonction
du nombre de participants à la cérémonie.

L'entrée de la famille et des participants dans
la salle pourra être accompagnée par une mu-
sique ou une chanson choisie par la famille
ou par l'officiant.

I. L'accueil : « Passer du regard sur le défunt au regard vers le Christ »

a. Signe de la croix et salutation liturgique

L'officiant invite les participants à faire le
signe de la croix en même temps que lui.
(Imposé).

Si l'officiant est laïc, il peut utiliser la formule
du N° 173 du guide « Dans l'espérance chré-
tienne », et faire le signe de la croix en di-
sant : « **Béni soit Dieu, le Père et le Fils et
le Saint Esprit, maintenant et toujours, dans
les siècles des siècles** ».

Si l'officiant est un ministre ordonné, après le
signe de la croix, il peut utiliser la formule :
« **Que le Dieu de l'espérance vous donne en
plénitude la paix dans la foi et que le Sei-**

gneur soit toujours avec vous. ». (Rituel des funérailles, Tome 1, N°52)

b. Monition (Imposé)

L'officiant introduit le temps de prière en s'inspirant de ce qui suit :

Nous avons accompagné jusqu'ici le corps de N. L'Église diocésaine que je représente (nous représentons) ici a tenu à vous accompagner pour ce temps de prière qu'avec notre évêque Mgr N, nous avons voulu différencier d'une célébration dans un lieu de culte habituel.

On peut enchaîner en disant :

Alors que la mort semble avoir le dernier mot, nous allons rappeler ce qu'a été la vie de N, (Facultatif). Nous allons aussi ouvrir le livre des Saintes Écritures, entendre la Parole de vie et nous disposer à une espérance nouvelle, car Celui qui nous a faits pour lui saura bien nous recréer.

Ainsi notre foi sera plus forte et nous trouverons le chemin de la consolation. (« Dans l'espérance chrétienne », N° 324)

Ou bien en disant :

La mort est une fin, mais elle n'est que la fin de la vie sur terre ; une vie nouvelle commence. Nous allons rappeler ce qu'a été la vie de N, (Facultatif). Nous allons aussi le/la confier à Dieu pour qu'il lui fasse partager sa vie éternelle et crée pour lui/elle, au dernier jour, le corps nouveau de sa Résurrection.

Recueillis auprès de lui/d'elle, nous allons nous tourner vers Dieu, source de toute confiance et écouter sa Parole pour fortifier notre espérance de revoir N. quand le Seigneur nous réunira dans le monde nouveau. (« Dans l'espérance chrétienne », N°325)
L'évocation de la vie du défunt peut prendre place à ce moment-là. Elle pourra être faite par un proche du défunt ou par l'officiant lui-même.

c. Oraison (Facultatif)

On pourra la choisir parmi les prières d'ouverture proposée par le guide de « Dans l'espérance chrétienne » (N° 198 à 204, N° 265 à 273 (funérailles des petits enfants) ou N° 420 à 440).

II. La Parole de Dieu : « Écouter Celui qui donne sens »

La Parole de Dieu n'est pas remplaçable par des textes profanes. Si la famille souhaite écouter un texte profane celui-ci sera lu à la place ou à la suite de l'évocation de la vie du défunt.

On choisira les textes dans le « Lectionnaire des funérailles ».

La Parole de Dieu peut être introduite par une monition telle que celle-ci (Facultatif) :

« La Bible n'est pas un livre comme un autre. Pour les chrétiens, elle est le livre dans lequel se découvre le vrai visage de Dieu dans celui du Christ. Aux joies et aux souffrances des hommes, à leurs révoltes et à leurs questions, Dieu répond dans la personne de Jésus-Christ. Laissons, à présent, Dieu nous dire qu'il demeure toujours notre Père. Que sa Parole nous donne force et lumière... »

a. Première lecture (Facultatif)

Elle peut être proclamée par un membre de la famille. Elle peut aussi être omise dans le cas d'une assistance très nombreuse.

b. Psaume (Facultatif)

On peut lire les versets des psaumes proposés au N°330 du guide « Dans l'espérance chrétienne », on peut aussi le chanter ou écouter un psaume enregistré.

c. Acclamation de l'Évangile (Facultatif).

d. Évangile (Imposé).

e. Court commentaire (Imposé)

f. Silence (Imposé)

g. Prière universelle (Facultatif)

h. Prière de louange (Facultatif)

N° 217 à 222 du guide « Dans l'espérance chrétienne ».

i. Notre Père (Imposé)

S'il n'y a pas de prière de louange, le « Notre Père » est introduit par une des formules proposées au N°216 du guide « Dans l'espérance chrétienne ».

III. Le dernier adieu : « En confiance, recommander le défunt à Dieu »

a. Invitatoire (Imposé)

Se tenant près du cercueil, tourné vers l'assistance, l'officiant s'adresse à elle en ces termes ou en d'autres semblables :

Le moment est venu de dire adieu à N. Nous allons nous séparer de notre frère/sœur. C'est un moment de tristesse, mais il faut que l'espérance reste forte en nous ; car nous espérons revoir N. quand Dieu nous réunira, dans la joie de son Royaume. Recueillons-nous en pensant à ce que nous avons vécu avec N., à ce qu'il/elle est pour chacun d'entre nous, à ce qu'il/elle est pour Dieu. (« Dans l'espérance chrétienne », N° 232)

b. Silence (Imposé)

c. Invocations (Facultatif)

On pourra prendre les invocations proposées aux N° 240 à 242 du guide « Dans l'espérance chrétienne », en invitant l'assemblée à dire le refrain proposé pour chaque série d'invocations.

d. Aspersion (Imposé)

L'officiant se rend au pied du cercueil et fait l'aspersion en disant :

Nous croyons et nous espérons que tous, nous ressusciterons. En signe de notre foi, je bénis le corps de N. baptisé/e au nom du Père, et du Fils et du Saint Esprit. (« Dans l'espérance chrétienne », N° 243).

e. Oraison du dernier adieu (Imposé)

Après l'aspersion, tourné vers l'assistance, l'officiant dit l'oraison finale. Celle-ci sera choisie parmi les deux propositions ci-après :

Prions le Seigneur. Père très bon, à cette heure où nous nous séparons de N., nous le/la remettons avec foi entre tes mains et nous te confions son avenir. Fais le/la revivre dans le Christ qui transfigurera notre corps de misère pour le rendre semblable à son corps glorieux. Lui qui règne avec toi pour les siècles des siècles. Amen. (« Dans l'espérance chrétienne », N° 331).

Prions le Seigneur. Père très bon, au moment où s'éloigne le corps de N., (notre frère/sœur), viens à notre aide. Accorde à

tes enfants de garder confiance en la parole de Jésus : « Moi, je suis la Résurrection et la vie ». Emplis nos cœurs d'espérance pour N. qui s'en va vers la maison d'éternité. Donne-lui le souffle qui renouvelle et fait revivre, le souffle qui recrée les êtres de chair. Par Jésus, le Christ, notre Seigneur. Amen. (« Dans l'espérance chrétienne », N° 332).

f. Aspersion par l'assemblée (Imposé)

L'officiant peut inviter l'assemblée à venir bénir le corps ou accomplir un geste de sympathie en disant, par exemple :

Dans un geste d'adieu chacun peut maintenant s'approcher du cercueil de N. et tracer le signe de la croix (avec l'eau qui rappelle le baptême). On peut aussi s'incliner devant lui/elle ou poser la main sur son cercueil en signe d'affection et de respect. Que l'amour du Christ victorieux de la mort lui obtienne de connaître la paix et la joie des enfants de Dieu. (« Dans l'espérance chrétienne », N° 252).

Au moment de la descente du corps l'officiant peut tracer le signe de la croix sur le cercueil en disant : Dans l'espérance de la Résurrection, que notre *frère/sœur* N. repose dans la paix. Au nom du Père et du Fils et du Saint-Esprit. Amen. (« Dans l'espérance chrétienne », N° 318).

Le corps est ensuite emporté vers l'unité de crémation. La descente du corps pourra être accompagnée par une musique choisie par la famille.



Photo : @Unsplash

16. Annexe 3.

Célébration à l'église en présence de l'urne cinéraire

(D'après le **GUIDE CÉLÉBRER N°17 du SNPLS de février 2009**)

Pour une célébration après déposition de l'urne cinéraire au cimetière ou pour une célébration sans corps, on pourra s'inspirer de ce déroulement en faisant abstraction de ce qui concerne l'urne.

Cette célébration présente une certaine différence par rapport au Rituel en présence du cercueil. Ceci afin de mieux manifester que, pour l'Église, célébration avec le cercueil et célébration en présence de l'urne ne sont pas équivalentes.

Ainsi,

- Le rite de la lumière (allumer un cierge à la flamme) ne sera pas mis en œuvre.
- Le rite de l'encens peut se faire, non pas sur l'urne, mais devant l'autel pour manifester la prière de l'assemblée pendant la prière de louange.
- Le rite de l'eau bénite se fait sur les personnes rassemblées, avec la monition appropriée, et non sur l'urne.

L'urne est disposée avant la célébration, au pied de la croix et, s'il n'y a pas de croix, sur le côté de l'autel, mais pas dessus :

- soit on apporte une croix de procession avec son support ;
- soit on met l'urne sur un côté, mais pas au centre de l'autel ni à la place du cercueil.

Le cierge pascal est allumé avant la procession d'entrée.

L'officiant accueille la famille à la porte de l'église. Il peut dire cette prière :

**Dieu des vivants, notre Père,
rappelle-toi N.
pour qui nous venons prier dans ton église.
Au jour de son baptême,
il (elle) est devenu(e) ton enfant.**

Accorde-lui d'avoir part avec le Christ à la vie éternelle.

**Regarde aussi la peine de ses proches qui le/la confient à ta miséricorde :
Ouvre-lui les portes de ton Royaume
et viens en aide à chacun de nous.**

Tous vont en procession jusqu'à la croix : en premier l'officiant, puis un membre de la famille portant une grande photo du défunt. Cette photo sera disposée à proximité de l'urne.

Lorsque tous sont en place, l'officiant fait le signe de la croix puis la salutation adaptée.

On peut ensuite apporter des fleurs devant la photo et l'officiant peut dire la phrase de la note N°43 en bas de la page 81 du guide « Dans l'espérance chrétienne ».

On peut faire ensuite la préparation pénitentielle (« Dans l'espérance chrétienne », N° 180 à 185).

Prière d'ouverture

On choisira de préférence le N°188 ou le N°195 de « Dans l'espérance chrétienne ».

Liturgie de la parole

On choisira les textes dans le « Lectionnaire des funérailles ».

Les lectures suivantes semblent plus opportunes :

Rm 8, 14-23 ou 1 Co 15, 51-57.

Psaumes : (102, 14-16 ; 38, 5.6b. 7a.13 ; 29, 10b-11 ; 30, 23.25).

Évangile : Jn 6, 37-40.

Prière universelle

Prière de louange, offrande de l'encens, Notre Père

Une coupelle (ou l'encensoir) est déposée devant l'autel, un peu surélevée, afin que la fumée soit bien vue par l'ensemble des participants. Pour l'encensement l'officiant peut dire, par exemple: « Dans l'espérance chrétienne » N°218, (2° prière de louange).

Quand la mort de ceux que nous connaissons

nous afflige et nous plonge dans la tristesse,

il nous est bon de pouvoir

nous tourner vers notre Père

et de trouver dans la foi de notre baptême des raisons d'espérer :

**en prenant appui sur la Parole de Dieu,
nous voulons, même en cette heure,
le louer, le bénir et lui rendre grâce.**

Il met l'encens en disant :

**Voici cet encens, qu'il monte devant Dieu
avec notre prière.**

Puis il enchaîne la prière de louange :

« Oui, nous te louons... »

Qu'il conclut avec le Notre Père.

Dernier adieu

On prendra les invocations du N° 241 de « Dans l'espérance chrétienne » puis l'oraison du dernier adieu N° 247.

Fin de la célébration

L'officiant peut inviter l'assemblée à manifester son amitié au défunt par un bref moment de recueillement. Il fait ensuite l'aspersion d'eau bénite sur l'assemblée en disant par exemple :

Cette eau nous rappelle celle de notre baptême. En la recevant dans un acte de foi et d'espérance en la vie qui ne finit pas, nous nous unissons à celui (celle) qui nous a quittés, mais qui reste présent(e) à notre cœur, en traçant sur nous le signe de la croix.

L'officiant peut ensuite ajouter :

**Que toute marque d'affection,
que tout geste d'amitié,
soient pour vous signe de cette paix
qu'ensemble nous avons cherchée.**

Ou bien :

**Que Dieu, le Père plein de tendresse,
le Dieu de qui vient tout réconfort,
nous apporte la consolation.**

Si l'officiant est un ministre ordonné, il ajoute :

**Allez dans la paix du Christ.
R./ Nous rendons grâce à Dieu.**

L'officiant se rend ensuite à la porte de l'église pour saluer la famille, laissant aux Pompes Funèbres le soin de l'urne qui est portée dignement, mais sans la cérémonie particulière réservée au cercueil.



Table des matières

1. Quelques convictions	3
2. Constitution des équipes et fonctionnement	3
I. Constitution	3
II. Mission	3
III. Fonctionnement	3
IV. Relation avec l'assemblée dominicale	4
3. Reconnaissance des équipes	4
I. Reconnaissance	4
II. Information.....	4
III. Célébration	4
4. Formation des membres des équipes	6
I. La formation initiale	6
II. La formation continue	6
III. La relecture.....	6
IV. Les recollections	7
5. Les différents Ministères	7
I. L'articulation entre les fidèles laïcs et les ministres ordonnés.....	7
II. Les questions concernant l'Eucharistie.....	8
6. Les relations avec les Pompes Funèbres	9
I. Des acteurs incontournables	9
II. Une collaboration au service des familles	9
III. La place des employés des Pompes Funèbres lors des célébrations à l'église	9
IV. Le rôle des employés des Pompes Funèbres pour un temps de prière au crématorium de Châlons	10
V. Le rôle des employés des Pompes Funèbres au moment de la fermeture du cercueil et au cimetière	10
7. Les funérailles, l'Église et l'argent	11
I. Le don	11
II. La collecte.....	11
III. La rétribution des organistes	11
8. Les funérailles dans l'intimité	12

9. Les situations particulières	13
I. Les funérailles en absence du corps.....	13
II. Les petits enfants morts sans baptême	13
III. Les catéchumènes	13
IV. Les personnes suicidées	13
V. Les personnes adultes non baptisées	13
VI. Baptisés non catholiques (orthodoxes, protestants).....	14
VII. Demande de célébration dans la forme extraordinaire du rite romain	14
10. Les funérailles pour un tout petit ou un foetus	14
I. Préalables	14
II. La rencontre	14
III. La célébration	14
11. La crémation	15
I. Un déroulement logique	15
II. Le temps de prière au crématorium	15
III. Qui dirige ce temps de prière ?	15
IV. Demande d'une célébration à l'église avec l'urne	16
V. Après la crémation	16
12. Propositions de chants pour les funérailles	16
13. Bibliographie	18
14. Annexe 1. Prières au moment de la fermeture du cercueil et au cimetière	19
I. Prière au moment de la fermeture du cercueil.....	19
II. Prières pour l'inhumation	20
III. Pour l'inhumation d'une urne ou sa déposition dans le columbarium	20
15. Annexe 2. Le temps de prière au crématorium	21
I. L'accueil : « Passer du regard sur le défunt au regard vers le Christ ».....	21
II. La Parole de Dieu : « Écouter Celui qui donne sens ».....	22
III. Le dernier adieu : « En confiance, recommander le défunt à Dieu ».....	23
16. Annexe 3. Célébration à l'église en présence de l'urne cinéraire	24

